

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (WebEx)

14/07/2020 | 8 h 30 à 15 h 15 (heure de l'Atlantique – États-Unis et Canada)

Participants : Mel Norton; Douglas Jones; Haley Flaro; Donna McNeill; Gaëtan Guérette; Jim Stanley; Mike MacMullin; Tina Soucy; et Lucien Sonier.

Membres du personnel présents : Perry Cheeks; Susan Layton; Lisa Walker; Laragh Dooley; Jill Breen; et Amanda Aubé.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

L'ordre du jour de la réunion du conseil du 14 juillet 2020 soit adopté tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Un membre du conseil souligne l'importance de boire beaucoup d'eau et de porter un écran solaire par temps chaud et ensoleillé.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil demande aux membres du conseil qui ont des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion, et le cas échéant, de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

4. Adoption de procès-verbaux

a. Réunion du 30 avril 2020

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 30 avril 2020 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

b. Réunion du 25 juin 2020

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 25 juin 2020 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

5. Séance à huis clos

Le conseil tient une séance à huis clos.

6. Résolutions en bloc

- a. État des mesures découlant des réunions précédentes du conseil

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

L'état des mesures découlant des réunions précédentes du conseil soit reçu et déposé à titre de renseignement.

- b. Correspondance avec le Conseil canadien du commerce de détail
Le conseil apporte une modification à la lettre.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

L'ébauche de la réponse au Conseil canadien du commerce de détail du 8 juillet 2020 soit approuvée telle qu'elle a été modifiée.

- c. Examen annuel des politiques

- i. Barème des frais 29-215 – Services financiers aux conjoints survivants

Le conseil demande au personnel de confirmer comment les frais admissibles pour les services financiers ont été jugés équitables.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le point 6c)i soit déposé dans l'attente de plus amples renseignements sur le montant des frais admissibles pour les services financiers aux conjoints survivants.

Le personnel informe le conseil que Travail sécuritaire NB se situe dans la fourchette supérieure du montant autorisé pour les services aux conjoints survivants.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le point 6c)i soit retiré.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La version proposée du Barème des frais 29-215 – Services financiers aux conjoints survivants, diffusion 6, en vigueur le 14 juillet 2020, soit approuvée et que la diffusion 5 soit révoquée.

- ii. Politique 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La version proposée de la Politique 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation, diffusion 3, en vigueur le 14 juillet 2020, soit approuvée et que la diffusion 2 soit révoquée.

- d. Réclamations liées à la COVID-19 – De janvier 2020 à mai 2020
Le conseil reçoit un tableau récapitulatif des réclamations liées à la COVID-19 présentées dans l'ensemble du pays.
- e. Mise à jour de la lettre de mandat
La mise à jour de la lettre de mandat est retirée de cette partie de l'ordre du jour, car elle sera traitée au point 17.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les résolutions en bloc soient reçues et déposées, à l'exception du point 6e.

7. Rapport du président du conseil

- a. Examen du plan de travail du conseil pour 2020
Le conseil et le président du conseil passent en revue l'état du plan de travail du conseil pour 2020.
- b. Composition et présidence des comités
Le président du conseil indique que les décisions concernant les personnes qui siégeront aux comités du conseil seront prises une fois que Chapman Group aura achevé son projet.
- c. Réunions en personne
Le président explique qu'étant donné la position de chef de file de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité, et compte tenu des meilleures pratiques et des directives du gouvernement, les réunions du conseil se dérouleront de façon virtuelle, à moins qu'il ne soit absolument nécessaire de se réunir en personne.

Le conseil exprime également son intérêt pour la réduction de la durée des prochaines réunions virtuelles du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le rapport du président du conseil soit reçu et déposé.

8. Mise à jour sur les négociations collectives

La directrice générale, Ressources humaines donne une mise à jour sur les négociations contractuelles avec les sections locales 1866 et 946 du Syndicat canadien de la fonction publique.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour sur les négociations collectives soit reçue et déposée.

9. Mise à jour du Comité des finances et des placements

a. Rapport de la présidente du Comité

La présidente du Comité des finances et des placements présente un rapport verbal au conseil, y compris un examen des points à l'ordre du jour de la dernière réunion du Comité.

b. Mise à jour sur les finances

Le conseil examine le résumé des résultats financiers, le deuxième trimestre démontrant une amélioration par rapport au premier.

c. Résultats des placements

Le conseil examine également le rapport trimestriel sur le portefeuille de placements, qui indique que le niveau de capitalisation s'améliore au deuxième trimestre.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour sur les finances et les résultats des placements soient reçus et déposés.

d. Note de service concernant l'externalisation des fonds d'investissement

i. Prochaines étapes de l'externalisation des fonds d'investissement

Le principal agent financier présente des renseignements sur deux options liées à l'externalisation de la gestion des placements de Travail sécuritaire NB, comme suit :

Option 1 : Externaliser entièrement la gestion des placements à des chefs des placements externes.

Option 2 : Externaliser partiellement à des chefs des placements externes et à des spécialistes des placements à l'interne.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve la recommandation d'inviter des propositions auprès des principales sociétés de gestion de placements pour gérer la caisse des accidents de Travail sécuritaire NB, en tout ou en partie.

10. Taux de cotisation

a. Note de service concernant la présentation des taux de cotisation

Le principal agent financier donne un aperçu des renseignements financiers relatifs à l'établissement des taux pour 2021, étant donné qu'un éventail de taux sera présenté aux intervenants à l'assemblée générale annuelle 2020 de Travail sécuritaire NB.

b. Présentation de l'éventail des taux de cotisation pour 2021

Le principal agent financier présente un éventail des taux pour 2021 entre 2,02 \$ et 2,09 \$.

Le conseil examine si la composante taux/surcharge de l'éventail des taux proposé pour 2021, qui amortissait le montant de la surcharge nécessaire pour atteindre le niveau de capitalisation cible de Travail sécuritaire NB sur huit ans, est suffisante pour tenir compte des risques d'une baisse importante du marché ou de modifications apportées aux engagements en raison de la Norme internationale d'information financière 17. On s'inquiète du fait qu'une réduction trop importante des taux en un an présente un risque d'une augmentation future des taux de cotisation.

La direction fait remarquer que les récentes modifications législatives ont permis de prolonger les périodes d'amortissement pour atteindre une pleine capitalisation, ce qui offre une certaine souplesse pour atténuer les augmentations importantes des taux au cours d'une année donnée, si les niveaux de capitalisation devaient baisser pour un certain nombre de raisons à l'avenir.

c. Recommandation du conseil concernant l'orientation des taux

Au cours de la réunion, le conseil demande des renseignements à jour qui ont permis de faire passer la surcharge des taux de 2021 à 0,33 \$, ce qui signifie que la surcharge nécessaire pour atteindre le niveau de capitalisation cible sera amortie sur une période de cinq ans.

Sur motion dûment présentée et appuyée, il est approuvé que :

Le conseil approuve un éventail des taux de cotisation estimatifs pour 2021 entre 2,15 \$ et 2,22 \$, qui sera présenté à l'assemblée générale annuelle 2020 de Travail sécuritaire NB.

Trois objections à la motion susmentionnée sont enregistrées.

11. Amélioration des prestations pour les travailleurs blessés

a. Note de service sur le taux de remplacement du revenu

i. Présentation sur le taux de remplacement du revenu

Le principal agent financier souligne au conseil que Travail sécuritaire NB verse actuellement des prestations pour perte de gains à 85 % du salaire et une rente à 65 ans de 10 % du salaire lorsqu'un travailleur blessé reçoit une indemnisation pendant une période de 24 mois consécutifs. Il repasse également les données sur la situation du Nouveau-Brunswick par rapport aux autres provinces et territoires, tant au niveau national qu'au Canada atlantique.

Il passe en revue les options suivantes :

Option 1 : Faire passer les prestations pour perte de gains à 90 % et maintenir la rente à 10 %.

Option 2 : Faire passer les prestations pour perte de gains à 90 % et réduire la rente à 5 % (niveaux antérieurs à 1992).

Option 3 : Maintenir le statu quo.

Le conseil discute de la possibilité de consulter les intervenants et de la question de savoir si, compte tenu du climat actuel, cette consultation devrait avoir lieu ou être reportée de six mois.

Sur motion dûment présentée et appuyée, il est approuvé que :
Une motion d'examen du remplacement du revenu soit déposée pour six mois.

Trois objections à la motion susmentionnée sont enregistrées.

- b. Note de service sur le salaire assurable maximum
 - i. Présentation sur le salaire assurable maximum

Le principal agent financier donne un aperçu des coûts demandés en ce qui concerne l'augmentation du salaire annuel maximum à 1,6 fois le salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick, ce qui permettrait à la province d'être conforme à la moyenne nationale. Actuellement, le salaire annuel maximum de la province est égal à 1,5 fois le salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick.

Il examine également les données sur les coûts liés à l'augmentation du salaire annuel maximum à 1,7 fois le salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve la consultation des intervenants sur une augmentation du salaire annuel maximum à 1,6 fois le salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick.

12. Pause

13. Mise à jour du Comité de gouvernance

- a. Rapport de la présidente du Comité
La présidente du Comité de gouvernance présente une mise à jour verbale au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport de la présidente du Comité de gouvernance soit reçu.

- b. Leçons tirées de la Nouvelle-Écosse relativement au comité de transformation
Compte tenu des conseils de la commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, ce comité devrait éviter une structure de gouvernance qui pose un obstacle à une prise de décision efficace, étant donné le rythme et l'étendue des renseignements. Le Comité de gouvernance aura une discussion plus approfondie sur ce que sera le comité de transformation à l'avenir.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La note de service sur les leçons tirées relativement au comité de transformation de la commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse soit reçue et déposée.

- c. Comité d'examen des accidents mortels

- i. Note de service

L'avocate générale et secrétaire générale explique que l'avis juridique externe reçu a conclu que le Comité d'examen des accidents mortels est largement opérationnel. La recommandation du personnel est de dissoudre le Comité d'examen des accidents mortels.

- ii. Analyse auprès des provinces et territoires

Une analyse auprès des provinces et territoires des rapports d'examen des accidents mortels et de la surveillance est fournie au conseil.

- iii. Sommaire de l'examen des accidents mortels

Le conseil reçoit un exemple de ce qui lui sera signalé si le Comité d'examen des accidents mortels est dissous.

Le conseil et le personnel discutent d'un certain nombre de points liés à la surveillance des accidents du travail les plus graves, soit les accidents mortels.

Sur motion dûment présentée et appuyée :

Dissoudre le Comité d'examen des accidents mortels et fournir au conseil un rapport écrit deux fois par an.

La motion est rejetée.

- d. Postes vacants au sein du conseil

- i. Composition du comité d'entrevue

Le conseil repasse les deux motions adoptées par le Comité de gouvernance à sa réunion du 29 juin 2020 : la première concernait la consultation des intervenants à propos de la composition des comités d'entrevue pour les prochains postes vacants du conseil, et la seconde concernait la composition du comité d'entrevue pour le poste vacant actuel de membre représentant les employeurs, qui sera composé de

représentants de l'employeur du Comité de gouvernance, de la présidente du Comité de gouvernance, du président du conseil (selon sa disponibilité) et du conseiller externe en ressources humaines.

Le conseil discute des préoccupations liées à ces motions et du besoin d'une telle consultation, étant donné que les candidats aux postes de membre du conseil sont tenus d'avoir une lettre de soutien de leur groupe d'intervenants, et que le processus d'entrevue avec les candidats pour pourvoir les postes vacants du conseil est déjà décrit comme une responsabilité du Comité de gouvernance dans ses attributions, la dernière recommandation au gouvernement devant être faite par tout le conseil.

Le conseil tient une discussion plus approfondie sur cette question à huis clos.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La composition du comité d'entrevue pour les postes vacants au sein du conseil soit approuvée telle que le Comité de gouvernance l'a recommandée.

Une objection à la motion susmentionnée est enregistrée.

e. Mise à jour sur le projet du Chapman Group

Le conseil est avisé que le Chapman Group est en train de terminer la grille de compétences du conseil et d'aider à établir le profil des membres actuels afin de repérer les lacunes. Chapman Group aidera aussi à présélectionner les candidats, fournira un guide d'entrevue et aidera au processus de sélection général.

f. Processus d'évaluation

i. Président du conseil

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La secrétaire générale effectuera le sondage, analysera les résultats et le rendra disponible sous forme électronique avec la possibilité d'y répondre par téléphone, sur demande.

ii. Auto-évaluation de comité

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les directives figurant sur le formulaire d'auto-évaluation de comité soient revues et corrigées afin de refléter le fait que le Comité de gouvernance et le conseil doivent approuver le processus du sondage.

-et-

La secrétaire générale effectuera le sondage, analysera les résultats et le rendra disponible sous forme électronique avec la possibilité d'y répondre par téléphone, sur demande.

14. Mise à jour sur le tableau de bord de l'entreprise

Le président et chef de la direction examine le tableau de bord de l'entreprise, y compris les indicateurs stratégiques clés depuis le début de l'année.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour du tableau de bord de l'entreprise soit reçue et déposée à titre de renseignement.

15. Mise à jour sur la technologie de l'information

La dirigeante principale de l'information par intérim se présente au conseil et donne une mise à jour sur les activités liées à la technologie de l'information. Elle indique que l'accent a été mis sur la dernière mise au point du plan de trois ans, en se concentrant sur quatre secteurs clés :

1. Sécurité des données et gestion des risques
2. Renseignements commerciaux et analytique
3. Modernisation des services, de la technologie et des activités
4. Communication et collaboration

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour sur la technologie de l'information soit reçue et déposée à titre de renseignement.

16. Mise à jour sur le programme axé sur l'expérience du client

La directrice générale des Communications présente une mise à jour sur le programme axé sur l'expérience du client. Elle souligne certaines réussites récentes du programme, notamment une augmentation de plus du double du taux de résolution au premier appel, soit de 35 % à 72 %, ainsi qu'un projet d'évaluation virtuelle du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB, où tout le personnel chargé des traitements du Centre a la possibilité de traiter les clients de façon virtuelle.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour du programme axé sur l'expérience du client soit reçue et déposée à titre de renseignement.

17. Rapport du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction repasse son rapport qui donne les faits saillants de chaque secteur de l'organisme, ce que le conseil aime.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les points 17a à 17e de l'ordre du jour soient reçus et déposés à titre de renseignement.

- f. Politique 21-300 – Attribution des coûts de réclamation
La direction recommande d'examiner cette politique pour assurer la conformité avec la législation. Les modifications réglementaires seront évaluées.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La version proposée de la Politique 21-300 – Attribution des coûts de réclamation, diffusion 8, en vigueur le 14 juillet 2020, soit approuvée et que la diffusion 7 soit révoquée.

18. Mise à jour du Comité de vérification

- a. Note de service sur la proposition du cabinet Deloitte
- i. Proposition d'aide à l'examen de l'assurance de la qualité
Une recommandation du Comité de vérification est présentée pour approuver la proposition du cabinet Deloitte concernant un examen de l'assurance de la qualité, à l'exception du fait que Travail sécuritaire NB assurera la gestion du projet (limitée à la simple surveillance et au suivi des produits livrables et des coûts).
- b. Calendrier de la formation sur la gestion des risques de l'entreprise
Le conseil accepte d'effectuer la formation au début septembre avec tout le conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

*Le conseil approuve la proposition du cabinet Deloitte, à l'exception de la composante de gestion de projet, qui sera assurée par Travail sécuritaire NB.
-et-*

La formation sur la gestion des risques de l'entreprise se fasse au début septembre 2020, en deux séances selon la durée de la formation.

19. Affaires nouvelles

- a. Date de réunion de planification annuelle du conseil
- i. Ordre du jour provisoire
Le président et chef de la direction examine l'ordre du jour provisoire de la réunion de planification du conseil de Travail sécuritaire NB.
- ii. Sondage pour les dates de l'automne
Le conseil se met d'accord sur un calendrier allant du milieu à la fin du mois d'octobre 2020. Un sondage sera diffusé.
- b. Reconnaissance à Hector Losier
Le conseil accepte de faire un don de bienfaisance au nom d'Hector Losier pour le remercier de ses services au sein du conseil et, le cas échéant, de se réunir.

c. Durée des réunions virtuelles

Le personnel fait remarquer que la meilleure pratique consiste à organiser des réunions virtuelles d'une durée maximale de quatre à cinq heures. On en tiendra compte pour la planification des réunions à l'avenir.

d. À huis clos

20. Ajournement

Motion d'ajournement.

La réunion est levée vers 16 h 05.